

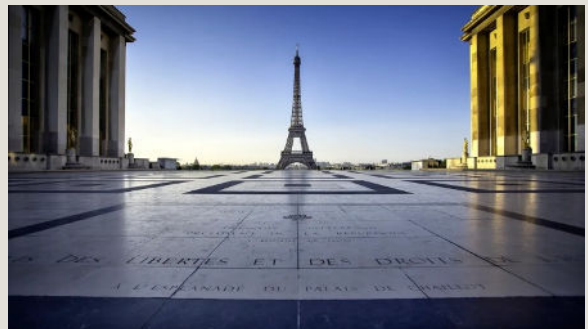


LA LETTRE D'INFORMATION DU SOUVENIR FRANÇAIS

LA LETTRE N°113
Février 2026

LA PAROLE DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

René Cassin



René Cassin
Plus qu'une histoire française

Le 5 octobre 1987, François Mitterrand présidait l'entrée de René Cassin au Panthéon. Les premiers mots de son discours définissent l'homme et son histoire :

« Il est des hommes illustres pour avoir incarné la douleur ou la gloire d'une époque. Il en est d'autres dont la grandeur est d'avoir su anticiper sur leur temps, en y semant les germes du futur. René Cassin est de ceux-là ». – François Mitterrand

« Obscur soldat d'une immense armée », il est grièvement blessé le 12 octobre 1914, lors d'un assaut contre les casernes de Chauvoncourt (Meuse). Il sera réformé avec une invalidité de 65%, et portera un corset toute sa vie.

Il anticipe d'abord ce que sera l'après-guerre, retrouve sa passion du droit et la met au service des associations d'anciens combattants en création, en particulier de l'Union Fédérale. Il sera le principal rédacteur du Code des Pensions militaires d'invalidité. Le monde combattant lui doit beaucoup. Mais, alors qu'en 1940, les anciens combattants sont attirés, voire aimantés par Philippe Pétain qu'ils considèrent comme le vainqueur de Verdun, René Cassin fait le choix de de Gaulle. Il pressent ce que sera la Seconde Guerre mondiale, et rejoint à Londres les « hommes partis de rien ». Il sera le rédacteur et le juriste de la France Libre. Enfin, en 1945, anticipant de nouveau ce que sera l'après guerre et la nécessaire création d'institutions universelles, il participe de manière essentielle à l'écriture de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Prix Nobel de la Paix, René Cassin est inhumé au Panthéon. Il y occupe une place incontournable, celle d'avoir toujours fait le juste choix, au service de la Nation et de l'Universel.

À l'occasion du 50ème anniversaire de sa disparition, à nous de faire de René Cassin plus qu'une histoire française.

Photo : Le parvis des Droits de l'Homme au Trocadéro (Paris).

Serge BARCELLINI
Contrôleur Général des Armées (2s)
Président Général de l'association "Le Souvenir Français"

Contact :
communication@souvenir-francais.fr

Actualités

Point information - Quelle
Histoire : la guerre de 1870

Guide des acteurs de
la mémoire de 14-18

Podcast « Passeurs
d'histoires »



LE THEME DU MOIS

LE SOUVENIR FRANÇAIS

SOUS LES PROJECTEURS



JOURNAL DU PRÉSIDENT



IL ÉTAIT UNE FOIS UN MONUMENT



AGENDA DU MOIS



L'ŒIL DE L'HISTORIEN



Julien Broch

NOS PARTENAIRES



TROIS QUESTIONS À...



Gérard Ruffier-Monet

C'ÉTAIT HIER



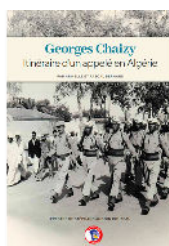
POUR EN SAVOIR PLUS...



UNE PHOTO ET SON HISTOIRE



Notre boutique



Si vous souhaitez aider Le Souvenir Français et devenir gardien de la mémoire, n'hésitez pas à adhérer ou à [faire un don avec ce formulaire.](#)



REJOIGNEZ-NOUS !

Choisissez votre formule
et renvoyez-nous le coupon-réponse

L'association mémorielle Le Souvenir Français, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir votre LEGS ou votre DONATION.

Pour information et aide dans votre démarche en toute confidentialité, écrivez à legs@souvenir-francais.fr

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre versement, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Dans le cadre de la dématérialisation des déclarations annuelles de revenus, la production de justificatifs de versements pour bénéficier d'une réduction d'impôt n'est plus requise. Toutefois, en cas de demande de l'administration fiscale, un reçu sera émis et transmis. **Le règlement en ligne privilégie la transmission automatique de ce reçu par voie électronique.**

FORMULE CHOISIE - 2026

PROFIL ADHÉRENT(E)	Montant après défiscalisation ▼	
Cotisation membre Titulaire avec reçu fiscal pour les règlements via le site Internet national	à partir de 10 €	3,40 €
Cotisation membre Titulaire avec reçu fiscal	à partir de 20 €	6,80 €
Cotisation membre Bienfaiteur avec reçu fiscal	à partir de 50 €	17,00 €
Cotisation Jeunes (à partir de 13 ans et jusqu'à 25 ans pour les étudiants)	5 €	
4 revues annuelles - si adhérent (l'abonnement n'ouvre pas droit au reçu fiscal)	10 €	

MOYENS DE RÈGLEMENT À VOTRE DISPOSITION :

- par CHÈQUE : à l'ordre de LE SOUVENIR FRANÇAIS | à envoyer au siège social : 20 rue Eugène Flachet – 75017 Paris
- par VIREMENT BANCAIRE : PARIS IDF CENTRE | IBAN : FR60 2004 1000 0100 9491 4Y02 030 PSSTFRPPPAR
- en ESPÈCES : à remettre à un responsable du Souvenir Français dans une enveloppe avec votre nom
- en LIGNE, simple, rapide et sécurisé : <https://le-souvenir-francais.fr/soutenir-le-souvenir-francais/>

— Avec nos remerciements pour votre fidélité et pour votre soutien —



ADHÉSION ☐ RENOUVELLEMENT COTISATION ☐ DON ☐

Je verse la somme de € en règlement de (case à cocher) ☐ ma cotisation
☐ ma cotisation AVEC abonnement revue

Délégation ou Comité d'affiliation.....



Mes coordonnées

(nécessaires pour l'émission du reçu fiscal, à partir de 20 € par chèque ou virement)

NOM.....

Prénom.....

Adresse postale.....

Code postal..... Ville.....

Adresse électronique.....

Téléphone (fixe ou portable).....

Date :

Coupon-réponse à envoyer avec votre règlement à :
Le Souvenir Français - 20 rue Eugène Flachet - 75017 Paris

#STM

Le Souvenir Français – Association nationale reconnue d'utilité publique par décret du 1^{er} février 1906 – Tél. 01 48 74 53 99. En vertu des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) l'association s'engage à ne pas utiliser les données personnelles de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose d'un droit de regard et de rectification des données personnelles le concernant.

Suivez-nous sur les réseaux !



Le Souvenir Français

20 rue Eugène Flachat

copyright www.le-souvenir-francais.fr 2024

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)